La loi Macron contre les valeurs républicaines

Un grand élan populaire s'est levé contre le terrorisme et pour la défense des valeurs républicaines, après le massacre de nos amis de *Charlie Hebdo*, de policiers et de civils, notamment les victimes de l'hyper-casher de la porte de Vincennes.

Nous voulons construire l'union populaire. Mais pas question de participer à une union sacrée derrière Hollande et Valls qui veulent ainsi faire passer tous les textes qui, tel le projet de loi Macron, permettraient de construire une France ultralibérale.

Sur le plan théorique, la loi Macron est proche des idées libérales de droite de Jean Tirole contre les soi-disant rigidités, syndicales, publiques et de l'État… Bref, tous les chevaux de bataille libéraux néoclassiques. Cela rejoint et dépasse le rapport de la Commission Attali dont Macron était rapporteur sous Sarkozy. On vise surtout à « *libérer* » le patronat de ses « *charges* » et, en fait, de toute responsabilité sociale et territoriale.

Ce projet de loi, abusivement nommé « *pour la croissance et l'activité* », loin d'être un simple fourre-tout, vise à construire une France ultralibérale. Il prétend renouer avec une croissance durable, en déclarant « *moderniser* » l'économie française. En fait, il cherche à libérer le capital de ce qu'il qualifie de « *freins à l'activité* », en « *simplifiant* » les règles publiques et sociales pas assez « *pro-business* ». Cela permettrait, dit-il, le retour de la confiance, alors qu'elle est détruite, en réalité, par les renoncements de Hollande et de Valls.

Articulé à la loi dite de sécurisation de l'emploi de 2013 et au pacte de responsabilité, ce projet prépare une transformation de fond en comble du modèle social français, une rupture avec les valeurs de la gauche en France, ainsi qu'avec tous les acquis sociaux conquis de haute lutte.

Il affiche vouloir « *libérer* » l'activité par sa réforme des professions réglementées du droit en introduisant la liberté d'installation, préparant ainsi, au profit de grands groupes, des concentrations là où c'est rentable et des désertifications ailleurs. Il déclare améliorer la mobilité des Français au prétexte de leur permettre d'aller travailler là où est l'emploi. Il affiche de façon démagogique développer l'offre de transport par autocar dans tout le pays. Mais il s'agit surtout d'accentuer la casse du service public de la SNCF et de pousser la privatisation des transports, sans parler des risques environnementaux. Le projet fait grand bruit de sa réforme de la gouvernance des tarifs et des marchés de travaux des sociétés autoroutières pour rétablir l'« *équilibre* » des relations entre l'État et ces sociétés que Hollande se refuse à nationaliser. Il veut aussi « *fluidifier* » le marché immobilier par la levée des obstacles réglementaires qui limiteraient l'offre de logements neufs intermédiaires, sans se préoccuper du développement du logement social. Des mesures de simplification, notamment des règles environnementales, prétendent réduire les délais d'attribution des permis de construire et des projets d'aménagement.

Le projet Macron déclare stimuler l'innovation et l'investissement ; en réalité il s'agit de « *simplifier* » les procédures pour les projets industriels les plus rentables et l'innovation, et surtout d'alléger les obligations des entreprises et de concocter de nouveaux « *assouplissements* » de l'ISF. Il prétend favoriser une intervention plus efficace de l'État actionnaire, ce qui, en fait, signifie vendre des actifs publics et privatiser (aéroports, industrie d'armements). Il annonce rendre plus « *lisible et plus stable* » l'environnement législatif. Au nom usurpé d'une politique industrielle dynamique, il s'agit d'essayer de diminuer l'endettement public et de favoriser un effet de levier maximum pour les capitaux privés. Alléguant vouloir mieux financer l'économie, des mesures avantageraient l'actionnariat salarié pour, surtout, intégrer les travailleurs aux exigences de la rentabilité financière par leur « *meilleure association* [...] *au développement de leur entreprise* ».

On assure que ce projet développerait l'emploi et le dialogue social. En réalité, ce serait un monologue autoritaire pour les patrons appuyés par l'État. Ainsi c'est la volonté de développer le travail le dimanche et en soirée, au mépris des lois sociales. C'est l'incitation fantasmatique à l'enrichissement, Macron allant jusqu'à proférer qu'« *il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires* » !

Ce projet déclare aussi améliorer le fonctionnement de la justice prud'homale, en prétendant réaffirmer, pour l'instant, la caractéristique paritaire et en prétendant réformer au service de la justice du travail. Mais derrière le faux prétexte de réduction des délais de jugement et des taux d'appel jugés trop élevés et en affirmant rendre « *efficace* » le fonctionnement des conseils des prud'hommes, on les réoriente en réalité dans l'intérêt des patrons. Le projet Macron vise à développer le droit des patrons comme celui de licencier sans entraves, au mépris du droit social des salariés et de leurs institutions représentatives. ■

Catherine Mills

